



Centre hospitalier de Périgueux

Date : 11 décembre 2013

Expéditeur : Réf. : DA AMR/GM/2013/1

Affaire suivie par : Géraldine MIGNOT.

Téléphone : 05-53-45-28-83

Fax : 05-53-45-26-74

Mail : geraldine.mignot@ch-perigueux.fr

Objet : CONSULTATION pour la fourniture de brosses à dents aspirantes

Référence : MAPA DA EMEDI 13-0002

Madame, Monsieur,

Le Centre hospitalier de PERIGUEUX procède à une consultation pour :

La fourniture de brosses à dents aspirantes

Vous trouverez le détail de la procédure au niveau du cahier annexé à ce courrier

La date limite de dépôt des offres est fixée au mardi 14 janvier 2014 à 16 h 00.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur l'expression de mes salutations distinguées.

Le Directeur des Achats,



Anne-Marie ROUMAGNAC

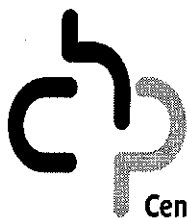
CENTRE HOSPITALIER DE PERIGUEUX 80, AVENUE G. POMPIDOU-CS 61205 -24019 PERIGUEUX CEDEX

Pour toutes autres consultations, consulter les sites :

www.ch-perigueux.fr , www.achatpublic.com

et

www.journal-officiel.gouv.fr/



Centre hospitalier de Périgueux

DOSSIER CONSULTATION

MAPA DA EMEDI 13-0002

La procédure de consultation utilisée est celle de la procédure adaptée, prévue à l'article 28 du Code des Marchés Publics.

Les dispositions du CCAG relatives aux marchés publics de fournitures et de services connues à la date du lancement de la procédure sont applicables au présent marché.

Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG) des Marchés Publics de fournitures courantes et services (Arrêté du 19 janvier 2009 -JORF n°0066 du 19 mars 2009 et son annexe)

1/ Expression du besoin :

Le Centre hospitalier de Périgueux lance une consultation pour l'acquisition de brosses à dents aspirantes pour l'hygiène bucco-dentaire des patients intubés ventilés, pour une durée d'un an reconductible une fois.

Les brosses se raccorderont au système d'aspiration actuellement en place au Centre Hospitalier de Périgueux (système SERRES réf 57167 23181). Le système d'aspiration est susceptible de changer en fonction des marchés passés. Aussi, les brosses seront susceptibles de s'adapter à n'importe quel modèle d'aspiration.

Les brosses se présenteront soit en monobloc soit avec un raccord adaptable au kit d'aspiration.

De plus, une formation devra impérativement être effectuée à la mise en place du marché avec un suivi annuel pour les périodes de reconduction.

2/ Quantité :

La quantité estimée pour une année est comprise entre 2800 et 3300 brosses.

3/ Variantes :

Les candidats ne pourront proposer **qu'une seule variante par lot.**

Elle devra être présentée dans un dossier distinct.

La variante n'est acceptée que s'il existe une offre de base.

4/ Durée du marché :

La durée du marché est de un an à partir de la date de notification du marché. Il sera reconductible 1 fois par période d'un an.

CENTRE HOSPITALIER DE PERIGUEUX 80, AVENUE G. POMPIDOU- CS 61205 24019 PERIGUEUX CEDEX

Pour toutes autres consultations, consulter les sites :

www.ch-perigueux.fr, www.achatpublic.com

et

www.journal-officiel.gouv.fr/

Conformément à l'article 16 du Code des Marchés Publics et du décret n°2011-1000 du 25 août 2011, la reconduction du marché est tacite, et le titulaire ne peut s'y opposer. Dans le cas de non reconduction, le pouvoir adjudicateur prend par écrit la décision de non reconduire, et ce, au plus tard, 3 mois avant l'échéance annuelle

5/ Exécution du marché :

La prestation sera effectuée impérativement au vu d'un document intitulé « bons de commande », signé par le Directeur du Centre hospitalier ou son représentant.

6/ Lieu d'exécution ou de livraison :

Centre Hospitalier de PERIGUEUX

Magasin Central

80 Avenue Georges POMPIDOU

CS 61205

24019 PERIGUEUX CEDEX

7/ Critères d'attributions :

A partir des critères de jugement des offres pondérés de la manière suivante :

1/ Qualité des produits (60%)

- facilité de réglage de l'aspiration
- maniabilité et ergonomie du dispositif
- présentation du dispositif
- taille de la brosse
- rugosité de la brosse
- facilité d'entretien

2/ Prix (40%)

L'offre la mieux classée sera retenue à titre provisoire.

Le candidat ne sera définitivement retenu qu'après production de divers documents conformément à l'article 46 du code des marchés publics.

Il s'agit :

1. Des certificats et attestations délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ces obligations fiscales et sociales (imprimé NOTI2 ou 3666).
2. La déclaration figurant à l'article D 8222-5 ou D 8222-7 et D 8222-8 du Code du Travail relative contre le Travail dissimulé.

Document à produire impérativement tous les 6 mois jusqu'à la fin d'exécution du marché.

Le candidat dispose d'un délai de 7 jours ouvrables (jour de demande exclu) pour produire ces documents. Dans le cas contraire, son offre sera rejetée et il sera fait appel au candidat placé en second et ainsi de suite.

CENTRE HOSPITALIER DE PERIGUEUX 80, AVENUE G. POMPIDOU-CS 61205 -24019 PERIGUEUX CEDEX

Pour toutes autres consultations, consulter les sites :

www.ch-perigueux.fr , www.achatpublic.com

et

www.journal-officiel.gouv.fr/

8/ Date limite de remise des offres : mardi 14 janvier 2014 à 16 h 00.

9/ Délai de validité des offres : 120 jours

10/ Adresse où les offres doivent être remises :

Cellule des Marchés

Direction des Achats

81, avenue Georges Pompidou

CS 61205

24019 PERIGUEUX CEDEX

11/ Document à fournir :

Le DC2 ou un document équivalent

12/ Pièces constitutives du marché :

Le marché est constitué par les éléments contractuels énumérés ci-dessous, par ordre de priorité décroissante

1/ un bordereau de prix

2/ Le présent cahier signé par le candidat

13/ Modalités d'établissement des prix :

Les prix de règlement s'entendent nets Toutes Taxes Comprises, franco de port et d'emballages au Centre Hospitalier de PERIGUEUX.

Les prix sont fermes pour la première période de 1 an.

La demande de révision des prix est laissée à l'initiative du titulaire du marché.

Les prix pourront être révisés pour la période suivante selon les présentes modalités :

Par rapport au barème du titulaire

Le titulaire fera connaître par courrier avec Accusé de Réception, au plus tard 4 mois avant l'expiration de l'année en cours, les révisions de prix proposés à la baisse ou à la hausse au pouvoir adjudicateur. Au-delà de ces dates, les prix en vigueur seront reconduits.

ω Clause de sauvegarde.

Dans l'hypothèse d'une hausse de prix, si l'augmentation des prix NET proposés Hors Taxe est supérieure à 1,5%, après étude du marché et des conditions économiques, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de ne pas reconduire le marché, sans indemnité pour le titulaire.

CENTRE HOSPITALIER DE PERIGUEUX 80, AVENUE G. POMPIDOU- CS 61205 24019 PERIGUEUX CEDEX

Pour toutes autres consultations, consulter les sites :

www.ch-perigueux.fr, www.achatpublic.com

et

www.journal-officiel.gouv.fr/

14/ Délais et modalités de paiement :

Les paiements s'effectueront par mandat administratif suivant les règles de la comptabilité publique et dans les conditions prévues à l'article 98 du Code des Marchés Publics.

Le délai maximum de paiement est fixé à **50 jours** à compter de la réception de la facture.

En cas de dépassement du délai global de paiement, les intérêts moratoires sont calculés au taux de l'intérêt légal en vigueur à la date à laquelle les intérêts moratoires ont commencé de courir, augmenté de deux points.

15/ Comptable assignataire :

Le comptable assignataire chargé du règlement des factures est :

Monsieur l'inspecteur divisionnaire

Trésorerie de Périgueux Etablissements Hospitaliers

80, avenue Georges Pompidou

CS 81 100

24009 PERIGUEUX CEDEX.

16/Renseignements d'ordre administratif et/ou technique :

Renseignements administratifs

Mlle MIGNOT Géraldine

Adjoint des cadres – Direction des Achats

Tel : 05.53.45.28.83

Fax : 05.53.45.26.74

Mail : geraldine.mignot@ch-perigueux.fr

Renseignements techniques

Mr DUCROQUET Ludovic

Cadre de Santé de Réanimation

Tél : 05.53.45.26.56

17/ Attribution de compétences :

En cas de litige résultant de l'application des clauses du présent cahier des charges, le tribunal administratif compétent sera celui du domicile du Centre hospitalier de PERIGUEUX.

18/ Lieu où l'on peut retirer le dossier

Direction des Achats

Cellule des Marchés

81, avenue Georges Pompidou

CS 61205

24019 PERIGUEUX CEDEX

Le Dossier de consultation peut être téléchargé sur le site du Centre Hospitalier de Périgueux à l'adresse suivante :

Sur le site du Centre Hospitalier :

www.ch-perigueux.fr

« Marchés publics »

Ou

Sur la plate forme de dématérialisation :

<http://www.achatpublic.com/>

CENTRE HOSPITALIER DE PERIGUEUX 80, AVENUE G. POMPIDOU-CS 61205 -24019 PERIGUEUX CEDEX

Pour toutes autres consultations, consulter les sites :

www.ch-perigueux.fr , www.achatpublic.com

et

www.journal-officiel.gouv.fr/

« Salle des marchés » entreprises
Retrait des dossiers
N° de référence de la consultation : MAPA DA EMEDI 13-0002

19/ Essais :

Des essais seront réalisés sur 15 jours.

Chaque candidat sera tenu de fournir 100 échantillons pour réaliser les essais en grandeur réelle.

Les échantillons seront à envoyer impérativement à l'adresse suivante pour le mardi 14 janvier 2014 avant 16h00.:

**Centre Hospitalier de PERIGUEUX
Magasin Central
81 Avenue Georges POMPIDOU
CS 61205
24019 PERIGUEUX CEDEX**

Une assistance sera demandée pour la mise en place du test qui débutera au 1^{er} Février 2014.
Chaque candidat sera convoqué selon un planning défini par la Centre hospitalier de Périgueux.

Les échantillons consommés des candidats non retenus seront payés sur production d'une facture au prix de l'offre.

Les échantillons non utilisés seront, à reprendre par les candidats non retenus, dans un délai de trois mois après la date de publication des résultats.

Fait à Périgueux, le

LE CANDIDAT

Le Directeur des Achats

Mention manuscrite

"LU ET APPROUVE"
et signature

Anne-Marie ROUMAGNAC